

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 58
Délégués présents : 32
Absents : 26

Vote(s) pour : 32
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 février 2026

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-01-1202 : Adoption des procès-verbaux des réunions de Comité syndical du 12 décembre 2025 et du 17 décembre 2025

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM le 21 octobre 2021 prévoyant que le procès-verbal de chaque séance de Comité syndical doit être adopté par l'assemblée délibérante,

VU les procès-verbaux des réunions de Comité syndical des 12 décembre 2025 et 17 décembre 2025, transmis par courrier électronique le 21 janvier 2026, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents, rendant compte des discussions et des délibérations conformément à la tenue de la séance,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été émise sur ces procès-verbaux,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte les procès-verbaux des réunions de Comité syndical qui se sont tenues les 12 décembre 2025 et 17 décembre 2025.

Le Président
Monsieur Henri HASSER



Pour extrait conforme
Metz, le 12 février 2026

Le ou la secrétaire de séance



Monsieur Denis BLOUET